



Commune de Gluiras

Conseil Municipal extraordinaire du 10 décembre 2019

Membres en exercice : 10, Présents : 10 Excusés : 0 Absent : 0

Le 10 décembre 2019 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par mail en date du 06 décembre 2019, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme BEUDOT Elisabeth est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20191210-1001 – Signature de la convention fonds de concours 2019 avec la Capca

Par délibération n°2019-07-10/142 du 10 juillet 2019, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2019. Pour rappel, une enveloppe budgétaire de 70 000 € a été allouée à ce dispositif.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres avec une date limite de remise des dossiers au 30 septembre 2019.

La commune de Gluiras a déposé une demande dans les délais impartis pour la réhabilitation de la maison Mercier.

Après instruction par les instances communautaires, le bureau communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement d'un montant de 5 511.35 €.

La convention portant attribution de fonds de concours ci-annexée prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté d'agglomération à la commune.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI,

Vu la délibération n° 2019-07-10/142 du 10 juillet 2019 du Conseil communautaire approuvant le règlement de fonds de concours au titre de l'année 2019 et portant délégation de pouvoirs au bureau communautaire pour « l'octroi des fonds de concours aux communes membres entrant dans le cadre d'un règlement ou d'un appel à projets préalablement approuvé par le Conseil communautaire »,

Vu la délibération n°209-11-13/196 du 13 novembre 2019 du bureau communautaire portant attribution des fonds de concours 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 5 511.35 €, pour le financement de la réhabilitation de la maison Mercier.

Il Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours et dit que les crédits seront imputés au compte 131 «Subventions d'investissement, d'équipement transférables, rattachées aux actifs amortissables» du budget 2019 de la commune.



Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

